

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

SYMISA
(Syndicat Mixte Sophia Antipolis)

n° 06

Comité Syndical
Séance du 08 Avril 2021
Budget Primitif de l'exercice 2021
Budget Principal

L'an deux mille vingt et un et le 08 Avril à 10 heures,

Le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 29 Mars 2021, s'est réuni au siège social du SYMISA, 449 route des Crêtes 06560 VALBONNE, sous la Présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président.

Etaient présents :

Mme NASICA (CASA) ; M. LEONETTI, MION, CESARO, LOMBARDO, LUCA, MASCARELLI, MELE, LUCIANO et THIERRY (CASA) ; Mme DUHALDE GUIGNARD (Département) ; M. LABAT et LONDEIX (CCINCA) ; M. GALY (REGION) ; M. BARDEY (CACPL) ; M. ANDRE (SCE).

Etaient absents :

M. OCCELLI et ROSSI (CASA) ; Mme DUMONT et M. GINESY (Département) ; M. MUSELIER et AMAR (Région) ; M. LISNARD et CHIKLI (CACPL) ; M. BRISSWALTER (Université) ; Mme CLERC (Inria).

Etaient représentés :

M. DERMIT par Mme NASICA (CASA),
M. SAVARINO par M. LABAT (CCINCA),

Le Président procède à la nomination d'une secrétaire de séance Mme NASICA et la remercie de sa présence.

Assistait également à la séance Monsieur Bertrand FAURE Payeur Départemental

Le Président reprend la Présidence de la séance et rappelle que,

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2020 transmis par le Comptable Public assignataire des comptes du SYMISA,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour portant approbation de l'affectation de résultat de l'exercice 2020,

Le Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget Principal a été élaboré avec une reprise du résultat de l'exercice 2020 et se décompose de la façon suivante :

I- **Section de fonctionnement :**

- Dépenses :

- Administration générale :

Ces dépenses concernent les crédits relatifs à la gestion du personnel (remboursement de frais à la CASA) et au fonctionnement général du Syndicat.

- Entretien :

Le niveau des dépenses d'entretien est réduit dans la mesure où il porte uniquement sur les biens relevant du domaine privé du SYMISA. En effet, suite à la clôture des ZAC et à la prise de compétence des EPCI membres en matière de création et gestion de Zones d'Activité Economique, le SYMISA n'a plus vocation à intervenir en matière d'entretien sur le Parc de Sophia Antipolis.

- Animation :

Les dépenses se répartiront en trois catégories d'actions :

- Maintien du soutien aux acteurs de Sophia Antipolis (Sophia Club Entreprises et Fondation Sophia Antipolis) ; chapitre 65
- Maintien de la participation du SYMISA à différents salons professionnels thématiques (SIMI/MIPIM), sur la base de nouveaux marchés lancés dès 2020 ; chapitre 011
- Déploiement de la stratégie d'attractivité et de visibilité de la technopole :
 - Lancement de la démarche « Horizon Sophia » ayant vocation à redéfinir la raison d'être de Sophia et de la formaliser au travers d'une charte réactualisée
 - Lancement de nouveaux marchés d'accompagnement presse/médias ayant vocation à augmenter la visibilité nationale et internationale de la technopole
 - Poursuite du développement du nouveau site Internet de Sophia

- Virement à la Section d'Investissement :

Dans le but d'assurer l'autofinancement des dépenses de la Section d'Investissement, un virement de 538K€ est prévu.

- Recettes :

Les produits de fonctionnement comprennent tout d'abord la participation des membres au financement des différentes activités du Syndicat, qui s'élève, pour l'exercice 2021, à 800K€.

Membres	Montant de la cotisation en 2021
Département	80 000€
Région	80 000€
CCI	80 000€
CACPL	80 000€
CASA	480 000€
TOTAL	800 000€

Par ailleurs, les recettes incluent les revenus des immeubles, qui représentent essentiellement le loyer du golf de Biot.

Enfin, des recettes diverses sont prévues pour un montant non significatif.

II- Section d'Investissement :

La section d'investissement représente un montant de 90 K€ correspondant au lancement du projet de maquette 3D de la technopole.

Les autres dépenses d'immobilisations corporelles (chapitre 21) pour un montant de 1 700K€, correspondant à l'équilibre de la Section d'Investissement.

Les recettes d'investissement correspondent à l'autofinancement dégagé par la Section de Fonctionnement.

III- Equilibre :

En conséquence, le Budget Primitif de l'année 2021 du Budget Principal s'articule, dans ses composantes de fonctionnement et d'investissement, de la façon suivante :

- Fonctionnement :

- Recettes :	13 526 433,02€
- Dépenses :	13 526 433,02€
=> Résultat :	EQUILIBRE

- Investissement :

- Recettes	1 789 518,35€
- Dépenses	1 789 518,35€
=> Résultat :	EQUILIBRE

Soit un budget total de 15 315 951,37€.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- Approuve le projet de Budget Primitif de l'année 2021 du Budget Principal du SYMISA, tel qu'il ressort du document budgétaire annexé à la présente,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Président délégué à signer les documents afférents à la bonne exécution de cette délibération

AINSI FAIT ET DELIBERE
A VALBONNE LE 08 AVRIL 2021
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Jean LEONETTI

SYMISA

Les Genêts

449, Route des Crêtes

06601 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex

ANNEXE :

- Budget Primitif de l'exercice 2021 – Budget Principal

Acte à classer**DELIB6CS0804021**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-04-14T11-07-05.00 (MI229536016)

Identifiant unique de l'acte :006-250600012-20210408-DELIB6CS0804021-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Budget primitif exercice 2021 budget principal

Date de décision : 08/04/2021



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetairesActe : DELIB 6 CS 08.04.2021.PDF Multicanal : Non**Pièces jointes :**TOTEM SCELLE
SYMISA BP 2021.XML

Type PJ : 99_SE - Fichier de signature électronique

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 14/04/21 à 11:07

Date 14/04/21 à 11:07

Date 14/04/21 à 11:14

Par BONNOME ChristinePar BONNOME Christine